



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27
Date de la convocation : 2 septembre 2011

N° 11.09.08.22

L'an deux mille onze et le huit du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mmes SANTONJA, LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, Mlle CROS, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

PROCURATIONS : M. COMBE en faveur de Mme LABORDE
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme PLAYS
M. PAUL en faveur de M. BOUISSEREN
M. CARILLO en faveur de Mme CARRETIER
M. TALBOT en faveur de M. ALLOUCHE
M. FÉVRIER en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTS : MM CAPRON, PLANCHERON

ZAC de CAUNELLE « Les Constellations »
Approbation du Cahier des Charges de Cession des Terrains

Rapporteur : Monsieur Bouisseren

Par délibération du 07 juin 2010, le Conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de CAUNELLE, ainsi que le programme des équipements publics qui s'y rattache.
L'Aménageur, G.G.L. Groupe a transmis à la Commune le projet de cahier des charges de cession des terrains.
Conformément à l'article L 311-6 du Code de l'Urbanisme, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le cahier des charges de cession des terrains de la ZAC de CAUNELLE « Les Constellations », qui demeurera annexé à la présente.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le

Le Maire
